...

époque, des débats télévisés entre scientifiques défendant des idées contradictoires sur le sujet sont organisés, les archives officielles du Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés sont enfin ouvertes au grand public.

Les pilotes, des témoins crédibles

De nos jours encore la question des ovnis est toujours difficile à aborder en raison de la fiabilité des témoignages. Deux types d'observateurs d'ovnis se distinguent : les « croyants » guidés par une intime conviction de l'existence d'une entité supérieure à la notre et dont la pensée se retrouve à la limite du sectaire, et les personnes qui assurent, en toute sincérité, avoir été témoins d'un phénomène étrange. Parmi ces derniers, des hommes et femmes dont on ne pense pas pouvoir remettre en cause le témoignage, en particulier les pilotes de chasse et pilotes de ligne. La plupart d'entre eux ne rapportent d'ailleurs leur témoignage qu'à l'heure de la retraite. Les militaires étant soumis à des examens médicaux et psychologiques très rigoureux, témoigner d'une observation « inhabituelle » aurait alors des répercussions dramatiques sur leur carrière professionnelle. Cette forme d'autocensure confirme, pour les ufologues, la présence d'une vie extraterrestre mais surtout confirme, selon eux, que nos dirigeants détiendraient certaines informations.

La France, afin de répondre au mieux à une certaine forme de psychose populaire, a créé en 1977 le Geipan, Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux (lire ci-contre). Parallèlement, en 1999, une association privée ayant pour but de sensibiliser les pouvoirs publics aux phénomènes et d'étudier les conséquences de ceux-ci en matière de défense nationale, rédige un rapport appelé Cometa, à destination du Président de la République de l'époque, Jacques Chirac. La commission créée restitue de nombreux témoignages dont certains provenant de pilotes. Elle rapporte également certaines observations qui sont confirmées par des effets physiques inéluctables comme des traces d'atterrissage au sol par exemple.

Que l'on soit profondément sceptique ou au contraire un vrai « croyant » de l'existence en une vie extraterrestre, le phénomène « ovni » n'est pas près de s'évanouir dans la mémoire collective. Celle-ci reste (et restera toujours) à l'affût du moindre signe inhabituel observé dans le ciel. Dernier en date, lors de la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques le 27 juillet, de nombreux spectateurs ont observé un objet lumineux au dessus stade olympique londonien. Un événement qui a suscité une foule de réactions sur les réseaux sociaux avant que la marque de pneumatiques, Goodyear, mette fin à la polémique en expliquant qu'il s'agissait en réalité de leur dirigeable filmant le stade vu du ciel. Les histoires ufologiques les plus insolites ont donc encore de beaux jours devant elles...

LE GEIPAN, UN ORGANISME D'ETAT DÉDIÉ AUX OVNIS

© CNES/GIRARD SÉBASTIEN, 2012

Le Geipan est rattaché au Cnes de Toulouse depuis sa création en 1977

La France est l'un des seuls pays qui montrent un certain intérêt pour les phénomènes spatiaux non identifiés. En 1977 le gouvernement crée, sous la pression populaire, un groupe d'études rattaché au Centre national d'études spatiales (Cnes) et collecte depuis les témoignages de milliers de Français.

La France ne prend visiblement pas les questions des Phénomènes aérospatiaux non identifiés (Pan) à la légère. Elle reste même l'un des seuls pays a avoir crée il y a 35 ans une structure publique rattachée à la direction du Cnes à Toulouse : le Geipan. Ce dernier s'est alors très vite doté d'un conseil scientifique présidé par Hubert Curien, qui sera nommé par la suite ministre de la Recherche et de la Technologie. Le Geipan met très vite au point le Simovni, un appareil unique au monde capable de reproduire les caractéristiques descriptives et de trajectoire de l'observation fait par les témoins.

L'intérêt du Geipan est simple : collecter, analyser, archiver et mettre à disposition du public les témoignages effectués sur le territoire français. Le Geipan est encadré par un comité de pilotage composé des représentants des autorités civiles et militaires français et de tous les acteurs de l'activité au plan national (police, gendarmerie, sécurité civile, aviation civile, armées, météo, chercheurs).

Depuis sa création, le Geipan enregistre plus de 6 500 témoignages représentant alors près de 2 200 cas de Pan qui constituent sa base de données. 1 400 études ont alors été achevées puis publiées. Dès réception d'une déclaration, le Geipan établie quelques vérifications et décide, ou non, de lancer une enquête sur le terrain. Des Intervenants de premier niveau (IPN) sont répartis géographiquement sur tout le territoire et participent bénévolement à l'évaluation du cas. Ils sont mandatés par le Geipan pour effectuer un entretien avec le témoin et établissent ensuite une enquête définie par un guide élaboré par l'organisme public. Après études, le cas est classé, archivé et publié tout en conservant l'anonymat des témoins. D'ailleurs depuis 2007, l'ensemble des rapports peut être consulté sur le site Internet du Geipan. Les phénomènes sont classés en 4 catégories : A, pour les phénomènes qui sont parfaitement identifiés ; B, pour ceux probablement identifiés ; C, qui ne peuvent être résolus par manque de données et enfin D, pour les phénomènes qui restent non identifiés après enquête. Ces cas, représentant environ 23 % du nombre total de phénomènes enregistrés, sont alors considérés comme de réels « phénomènes aérospatiaux non identifiés ».

Le Geipan reçoit de nombreux témoignages (en moyenne deux par jours) mais restent prudent quant à la fiabilité des propos. L'examen et l'étude des cas montrent que les observations faites sont souvent le fruit d'une mauvaise interprétation et peuvent être finalement expliquées : retombées satellites, rentrées atmosphériques, anomalies sur photos, des ballons météo, des lanternes...

Le Geipan ne compte pas en rester au simple recueil d'informations, et souhaite continuer à mettre les moyens dans la résolution de cas de Pan. Selon le site Internet l'Alsace.fr, d'ici 2014, la structure publique pourrait disposer d'un réseau d'une centaine de caméras automatiques qui observera les phénomènes lumineux en dessous de 50 km d'altitude.

Malgré les moyens mis en place par le Geipan, celui-ci se refuse totalement à parler de présence de vie extraterrestre et se défend plutôt de vouloir expliquer certains phénomènes inhabituels en apportant un regard scientifique.